

FORMATION OBLIGATOIRE OUI NON

BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE PETITS RUMINANTS

OBJECTIFS

- > Connaître la réglementation du Bien-être animal (BEA) en petits ruminants,
- > Être capable de mettre en œuvre des conditions de vie respectueuses de la physiologie des animaux (respect de la bientraitance et du bien-être animal), appliquer les mesures correctives et de prévention,
- > Accompagner les éleveurs au quotidien sur l'approche BEA et savoir passer les messages clés.

INTERVENANTS

Hélène Baudel ou Alessio Quercigh, Dr vétérinaire expert en petits ruminants, formateur agréé

DATES(S) / LIEU / HORAIRES

- > Dates à définir
- > Lieu à définir
- > 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Siège

INTERFACE ELEVAGE

 57 route de Samadet
64410 Arzacq-Arraziguet
 interface-elevage.com

Responsable de formation, gérante de la société

 Christine MEYMERIT
 06 30 49 54 43
 interface.elevage@orange.fr

Accueil téléphonique, assistante de formation, contact pour inscription

 Emilie LARRAS
 07 88 72 62 28
 formation.interface.elevage@gmail.com

BIEN-ÊTRE ANIMAL EN ÉLEVAGE DE PETITS RUMINANTS

BOVIN / OVIN / CAPRIN

PROGRAMME

- > **Les attendus réglementaires** de la filière sur le bien-être animal en élevage de petits ruminants
- > **La référence des 5 libertés**, définition et application aux petits ruminants
- > **Le comportement naturel de l'espèce**, particularités physiologiques et anatomiques de l'espèce ovine
- > **Transport des animaux vivants** : étapes clés réglementaires : BEA & transportabilité
- > **Pratiques d'élevage** respectueuses du bien-être animal en atelier ovin naisseur et en atelier ovin engraisseur : facteurs de risque, amélioration des pratiques
- > **Bilan de la formation**

DURÉE

1 JOUR
(7 HEURES)

PUBLIC

AGRICULTEURS OU
SALARIÉS EN ÉLEVAGE DE
PETITS RUMINANTS
(OVIN / CAPRIN)

PRÉ-REQUIS

AUCUN

PÉDAGOGIE

MÉTHODE PARTICIPATIVE
ET COLLABORATIVE,
ANALYSE DE
SITUATIONS, EXERCICES
SUR ÉTUDE DE CAS,
ÉCHANGES
D'EXPÉRIENCES

EVALUATION DES ACQUIS

AUTODIAGNOSTIC EN
DÉBUT DE FORMATION
ET QCM EN FIN DE
SESSION

COÛT PÉDAGOGIQUE

- AGRICULTEUR :
186,67€ HT PAR
PERSONNE ET PAR JOUR
SOIT 224€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR VIVEA
- SALARIÉ AGRICOLE :
196€ HT PAR PERSONNE
ET PAR JOUR SOIT
235,20€ TTC PRIS EN
CHARGE PAR L'OPCO
OCAPIAT.
- POUR LES AUTRES
OPCO, NOUS
CONSULTER

Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Une prise de contact est effectuée en amont afin d'étudier ensemble les possibilités d'accueil dans les meilleures conditions.

Indicateurs de performances : 95% taux de satisfaction des bénéficiaires, 95% de taux de conformité sur les objectifs pédagogiques annoncés, 728 bénéficiaires formés en 2025.

Les conditions générales d'utilisation (CGU) sont disponibles sur demande et sur notre site internet.